



TERRES DU SON

10 * 11 * 12
JUILLET 2026
DOMAINE DE CANDÉ * MONTS

ACCUEIL PRESSE / MÉDIAS 2026

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT

1/ Demandes d'accréditation Festival Terres du Son 2025

Les demandes d'accréditation sont à compléter en ligne **avant le vendredi 03 juillet 2026** sur le site terresduson.com, dans l'espace Pro/Presse. Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte et toute demande incomplète sera refusée. Toutes les demandes seront étudiées avec attention et une réponse sera envoyée dans les plus brefs délais.

L'accréditation presse pour le Festival Terres du Son 2026 est gratuite mais limitée. Elle est réservée aux membres de la presse : presse écrite, photographie, radio, télévision, cinéma, agences de presse et publications en ligne... ayant un projet rédactionnel précis pour le festival.

À noter :

- **Les photographes indépendants ne sont pas autorisés sur le site du festival.**
- **Les accréditations sont limitées à deux personnes par média** (deux journalistes ou un-e journaliste et un-e photographe), sauf cas particuliers validés directement avec l'équipe communication.
- **L'accès aux devants de scènes est restreint.**
- Les équipes TV ne sont pas concernées par cette mesure. Cependant, elles doivent transmettre leur projet rédactionnel au service communication pour justifier la légitimité de leur demande.

Si votre demande est acceptée, vous vous engagez à transmettre vos réalisations, à titre gracieux, pour une utilisation non commerciale au festival Terres du Son. Vos contenus alimenteront nos archives. Si nous souhaitons les utiliser (supports de communication papier et numériques, expositions photos, site internet, réseaux sociaux...), nous vous en informerons en amont et votre crédit sera systématiquement indiqué.

Selon votre type de média, les réalisations à fournir sont :

- Les émissions consacrées au Festival (TV ou radio).
- L'ensemble des photos publiées, signées et consacrées au Festival (format JPEG sur clé USB ou par mail).
- Tous les articles de presse.
- Les pages électroniques consacrées au Festival (webzines, blogs, réseaux sociaux...).

En cas d'absence de contenu produit à l'issue du Festival, votre éventuelle demande d'accréditation pour la prochaine édition sera automatiquement refusée.



TERRES DU SON

10 * 11 * 12
JUILLET 2026
DOMAINE DE CANDÉ * MONTS

2/ Photographes/vidéastes accrédité-e-s

L'organisation vous transmettra sur place, chaque jour du festival, les conditions de captation photo et vidéo communiquées par les boîtes de production des artistes. **Ces informations seront affichées quotidiennement à l'espace Presse. Vous êtes tenu-es de les lire avant toute prise de photos ou vidéos.**

Les productions peuvent refuser la captation à certain-es photographes ou vidéastes, même s'ils-elles sont accrédité-es sur l'événement.

Les photographes et vidéastes accrédité-es s'engagent à :

- Demander aux artistes leur autorisation pour les photographier.
- Respecter leurs droits à l'image, droits d'auteur-e et droits voisins.

Il existe deux types d'accès photos/vidéos vous donnant accès aux "devant de scènes" :

- **Accès toutes scènes** : Permet d'accéder à toutes les scènes en "devant de scènes" uniquement (aucun accès côté scènes ni tour régie) dans le respect des conditions imposées.
- **Accès scènes locales/émergentes** : Permet d'accéder uniquement à la scène Propul'Son et au Chapiteau en "devant de scènes" (aucun accès côté scènes ni tour régie) dans le respect des conditions imposées.

Les différents accès sont attribués selon le projet rédactionnel proposé. Vous serez informé-es avant le festival de votre accès. En dehors des devants de scènes et des conditions spécifiques imposées, vous êtes libre de photographier ou filmer le reste du festival (ambiance, animations, festivalière-s, acteur-ices...).

Les photos et vidéos prises durant le festival ne peuvent pas être vendues. Toute publication doit impérativement inclure la mention "Festival Terres du Son 2026".

Toute infraction aux directives peut entraîner la suppression de votre bracelet et votre exclusion du festival.

3/ Demandes d'interviews

Pour faciliter les échanges entre votre média et les artistes/intervenant-es de cette 21^e édition, **merci d'indiquer via le formulaire en ligne les interviews souhaitées.** Précisez également vos horaires d'arrivée afin de permettre une organisation optimale. Aucune interview supplémentaire ne pourra être négociée sur le site du festival, sauf cas particuliers validés en amont.

Un planning d'interviews sera envoyé par le service communication. Des modifications de dernière minute peuvent survenir ; merci de rester disponible autant que possible.

À noter :

- Présentez-vous à l'espace Presse au moins 30 minutes avant l'interview programmée.
- L'attachée de presse du festival sera présente lors des interviews pour fluidifier les échanges. Merci de respecter ses prérogatives.

Toutes les demandes d'interviews (artistes, membres de l'organisation, intervenant-es...) doivent impérativement passer par le service communication, sauf exception validée par celui-ci. Toute interview négociée directement ne garantit pas l'accès à l'espace interview.



TERRES DU SON

10 * 11 * 12
JUILLET 2026
DOMAINE DE CANDÉ * MONTS



4/ Accueil et accès

Si votre demande est validée, votre accréditation vous donne accès :

- À l'espace Presse (15h - 02h), avec un accueil dédié, wifi, espace de travail et lieu d'interviews.
- Au parking VIP/Médias.
- À l'ensemble du site du festival.
- À l'espace VIP.

À noter : votre bracelet ne donne pas accès au backstage (hors espace Presse) ni aux devants de scènes, sauf autorisation préalable validés en amont.

Un bracelet à puce vous sera remis, ainsi qu'un badge presse nominatif.

- Le bracelet contient vos accès. Il est inutile de vous présenter à des endroits où vous n'avez pas accès.
- Le badge sert à identifier votre média sur site. Merci de le porter visiblement.

Les bracelets et badges sont nominatifs et non cessibles. Toute infraction entraînera leur suppression et votre exclusion du festival.

Pour récupérer vos accréditations :

- Rendez-vous à l'accueil VIP/Médias entre 15h et 23h le vendredi et samedi, ou entre 15h et 21h30 le dimanche sauf cas exceptionnel vu en amont.
- Ensuite, passez à l'accueil presse à l'entrée de l'espace Presse pour récupérer votre badge et consulter les conditions.

L'entrée se fait par l'accès ORGANISATION (suivre les panneaux) puis par le parking VIP/Médias. Munissez-vous de votre billet pour récupérer votre bracelet.

Attention, aucun remplacement ne sera effectué pour les bracelets ou badges perdus ou cassés.

Nom et Prénom :

Structure :

Date et signature précédées de la mention "lu et approuvé"

Fait le..... à

Signature

